

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 3 juillet 1866

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (8)

Collation 2 p. (387r, 388v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 3 juillet 1866, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 24/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/45490>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 juillet 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destination Amiens (Somme)

Description

Résumé Sur l'affaire Jacquet. Godin envoie à Delpech les pièces de Jacquet qu'il a annotées. Godin en conclut que le but de Jacquet dans cette affaire est de mettre fin au traité qui le lie à Godin. Godin explique que des indemnités étaient prévues pour ce cas dans le traité, 48 000 F en tout. Godin demande à Delpech s'il ne faut pas proposer la résiliation du contrat à la cour d'Amiens. Sur le voyage de Godin à Amiens : Godin juge qu'il faudrait qu'il évite ce voyage en raison de la recrudescence du choléra ; il cite le cas de monsieur Tausin qui a contracté le choléra à Amiens et en est mort à Saint-Quentin.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Décès](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#), [Santé](#), [Voyage](#)

Personnes citées

- [Jacquet, François Alphonse](#)
- [Tausin \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Amiens \(Somme\)](#)
- [Saint-Quentin \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Genève 3 juillet 1666

387

Monsieur Despratz

je vous retourne les piéces annotées de
Jaegut avec quelques observations au crayon
de la bouteille cette note prétend une confusion
qui que Jaegut dit à tout pris rompre le
traité qu'il est avec moi proposer à faire
quelque maintenant il se présente contester
mes brûlots qui pourtant n'ont pas grande valeur
à faire dans cette affaire, il y adoit un
moyen loys pour le faire faire à un bout
et que le traité adoit pris au départ d'
une partie le indossant qui y ont déjoué
puisqu'il est que Mr Jaegut voudrait empêcher
la fabrication de ses brûlots et de les faire emporter
des marchandises fabriquées sur ces modèles
ou en obligeant de les vendre.

Il y aurait cependant le traité une indemnité
de 18 mille francs pour les modèles d'après moi
en vente ^{4.000}
pour la préjudice de cessation de fabrication 20.000
et pour diminution du droit de faire
fabriquer autres ^{20.000}
mais au lieu de payer quarante huit 48 000
mille francs Jaegut proposerait que je lui
comptasse les dommages et intérêts, ou j'aurai
de cette manière fait ce qu'il est probable que
je ne devrai pas à mon service pour ces deux
Jaegut ou je me tenir à abstenir, je me

demandé en conséquence à l'incidentement
 nous ne ferions pas bien de presenter avec
 la cause la révolte dans les tribunes.
 Je contracte sans toutefois que ce souve-
 guisse en public que j'en aurais fait faire
 l'objet d'une aggrégation ou il se prépareait
 en secret être ainsi débarrasser d'un voyage
 malotruant partons le matin du voyage vers
 à Armines le gouverneur qui devait arriver de
 moi un inquietant je recevais que quel a voulut
 poser cette question si je me servais de leur port
 cette observation que ma présence ne paraît pas
 indispensable à cette affaire, que le choléra
 soit une une révolution inévitable et bon-
 heur à M. Lanson comme étant celle à
 Armines bien portant et devant de venir
 mourir du choléra et qu'il n'y ait la
 choléra malade pas, donc autant pour la
 tranquillité des mines, que pour moi je
 pourrais me dispenser de voyager si sans
 péril que ma cause n'est pas trop
 à un suffisance dans le cas contraire j'aurai
 envie de Madrid à Armines, mais veiller
 mieux un mot à ce sujet
 ayant je vous joins quelques uns
 idées

Godin
 J.F.